

J'aimerais maintenant aborder plus spécifiquement trois questions, simplement parce qu'elles ont donné lieu à bien des spéculations.

Pendant la négociation de l'ALENA, et aussi pendant les discussions sur l'ALE, le Canada a souligné son engagement à maintenir le Pacte de l'automobile et à renforcer son industrie automobile. Nous y sommes parvenus, et les perspectives restent prometteuses. Vous savez probablement que deux des grands fabricants d'automobiles ont décidé d'investir trois autres milliards de dollars au Canada. Avec les avantages que procurera l'ALENA, nous pouvons être confiants d'accroître l'accès de ces produits au marché mexicain.

Pour la première fois, le dynamique marché mexicain des automobiles et des pièces d'automobile sera vraiment ouvert à nos exportateurs. Une nouvelle règle de 62,5 p. 100 définira la teneur nord-américaine des automobiles. Ce pourcentage équilibre les intérêts divers de notre secteur automobile, soit ceux des Trois Grands, des fabricants asiatiques et de l'industrie des pièces. Les nouvelles règles d'origine aideront notre industrie à éviter des différends comme celui des Honda Civic. Le Canada restera donc un endroit fort intéressant pour les investissements des fabricants d'automobiles, d'où qu'ils soient.

L'agriculture est un autre secteur qui préoccupe les Canadiens. C'est plus qu'une industrie. C'est aussi une tradition et un mode de vie. Dans l'ALE, nous nous sommes assurés que le système de contingentement des importations de produits laitiers, avicoles et d'oeufs serait maintenu. Nous avons protégé ce droit dans l'ALENA. Et le marché mexicain de l'agro-alimentation est maintenant ouvert à nos industries agricole et agro-alimentaire.

Il a beaucoup été question aussi de textile et de vêtement. Depuis l'entrée en vigueur de l'ALE, ce secteur a vu croître de façon impressionnante ses exportations vers les États-Unis. Ainsi, nos exportations de vêtements aux États-Unis ont augmenté de 60 p. 100; les exportations de filés ont plus que doublé; et les exportations de fibres ont progressé de 50 p. 100.

Nous étions déterminés à protéger ces gains, et nous l'avons fait. Les règles d'origine pour les textiles et les vêtements seront plus sévères, mais pour nos importations qui n'y satisfont pas, nous avons négocié des contingents plus élevés pour l'accès aux États-Unis. Les conditions négociées dans le cadre de l'ALENA sont garantes de la santé et de la croissance de notre industrie du vêtement et des textiles.

De même, le Canada a tiré profit du mécanisme de règlement des différends institué par l'ALE : nous avons gagné dans la majorité des cas. Et maintenant, nous avons négocié un système encore plus rigoureux, assorti de garanties d'équité : ce sera le droit et non le pouvoir qui prévaudra dans le règlement des différends commerciaux.